

Note confidentielle du ministère luxembourgeois des Affaires étrangères sur les relations avec les pays de l'Est (24 octobre 1968)

Légende: Le 24 octobre 1968, une note confidentielle du Ministère des Affaires étrangères luxembourgeois s'interroge sur l'avenir des relations du Grand-Duché avec les pays de l'Est après les événements tragiques de Tchécoslovaquie.

Source: Archives Nationales du Luxembourg, Luxembourg. Relations internationales. Relations Est-Ouest. AE 16851.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_confidentielle_du_ministere_luxembourgeois_des_affaires_etrangeres_sur_les_relations_a_vec_les_pays_de_l_est_24_octobre_1968-fr-914442d3-d590-4732-b43c-43e1f2f99ce5.html

Date de dernière mise à jour: 02/07/2015

Note confidentielle du Ministère luxembourgeois des Affaires étrangères (24 octobre 1968)

Note pour Monsieur le Ministre

Concerne: Relations avec les pays de l'Est

Je crois qu'il importe de définir avec précision notre politique à l'égard des pays de l'Est après votre intervention aux Nations Unies et au Parlement. La question se pose avec une certaine urgence sur le plan concret des relations bilatérales que nous entretenons plus particulièrement avec l'Union soviétique et la Pologne.

Le Chargé d'Affaires de Pologne est venu me voir pour me demander quelle était notre attitude à l'égard de son pays après les événements de Tchécoslovaquie. Je lui ai dit que l'opinion publique autant que le Gouvernement désapprouvaient l'action de certains pays membres du Pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie. Je lui ai indiqué que nous considérons cette intervention comme une violation flagrante des droits des gens. Ceci dit le Gouvernement luxembourgeois espérait toujours pouvoir poursuivre ses efforts vers une détente entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale. Je lui ai indiqué que sur le plan pratique nous comptons poursuivre les négociations entamées entre nos deux pays avant les événements en Tchécoslovaquie. Mon interlocuteur polonais m'a ensuite réaffirmé le désir de son Gouvernement d'entrer en négociations en vue de la conclusion d'un accord aérien entre le Grand-Duché et la Pologne. Il a remis une note-verbale demandant aux autorités luxembourgeoises de fixer une date pour ces négociations. J'ai pris contact à ce sujet avec M. Hamer qui s'entretiendra avec vous de la question. J'ai l'impression qu'il préfère voir débiter ces négociations au printemps prochain.

D'autre part le Gouvernement polonais semble vouloir poursuivre les contacts qu'il a eus avec les milieux économiques du pays et particulièrement avec le Ministre des Affaires Economiques et un nombre de fonctionnaires de ce département. J'ai indiqué au Chargé d'Affaires qu'à mon avis ces pourparlers pouvaient se poursuivre à la convenance de nos milieux économiques. J'ajoute entre parenthèses que notre département devrait être associé à des pourparlers de ce genre. Je veillerai qu'à l'avenir nos fonctionnaires assistent à ces réunions.

En ce qui concerne nos relations avec l'Union soviétique M. Wurth demande quelques précisions au sujet du nombre du personnel de l'Ambassade soviétique ainsi que des conditions de reprise de notre politique de détente. Je propose de répondre à M. Wurth que la question du nombre de personnes à l'Ambassade soviétique ne sera certainement pas soulevée officiellement avec l'Ambassade en ce moment et que de toute façon le Gouvernement se réserve le droit de demander une réduction graduelle du personnel au fur et à mesure que les agents soviétiques actuellement en poste à Luxembourg seront rappelés. J'ajoute que personnellement je pense que l'opinion parlementaire ou autre s'est fixée sur cet aspect de nos relations avec l'Union soviétique parce qu'il était le plus facile à saisir. Les chiffres cités étaient d'ailleurs inexacts. C'est d'ailleurs une question qu'il s'agit de traiter avec beaucoup de tact. En ce qui concerne la soi-disante politique de détente, je serais d'avis d'indiquer à M. Wurth que la position du Gouvernement est inchangée dans ce sens que nous désirons autant qu'avant une détente entre les pays de l'Europe occidentale et ceux de l'Europe orientale. Toutefois cette détente ne peut se faire que dans un climat de confiance et d'ordre. L'intervention soviétique en Tchécoslovaquie a créé dans notre opinion publique un malaise certain. En effet notre Gouvernement ainsi que l'opinion avaient fait foi aux assurances réitérées des dirigeants soviétiques qu'il fallait s'abstenir d'intervenir dans les affaires intérieures des pays. Cette règle sage avait été énoncée particulièrement pour définir les relations de l'Union soviétique avec ses partenaires socialistes. La Russie semble avoir commis la grande faute que les Chinois définissent par "chauvinisme des grandes puissances". Dans ces conditions il est devenu plus difficile pour les gouvernements occidentaux de maintenir un dialogue confiant et constructif avec certains pays de l'Est dont l'Union soviétique. Nonobstant ces quelques difficultés le Gouvernement luxembourgeois compte poursuivre comme par le passé ses efforts inlassables pour arriver à une plus grande compréhension entre tous les pays européens.

Ces quelques indications que je viens de donner devraient être communiquées à M. Wurth par lettre sous

une forme plus élaborée. Je me chargerai bien volontiers de la rédaction de ces instructions qui seront des instructions de base de l'Ambassade à Moscou.

Luxembourg, le 24 octobre 1968

C. DUMONT